Exemplaire destiné — au Greffe du Tribunal de Commerce *
— à la Banque Nationale de Belgique *

91.176 2686

COMPTES ANNUELS

C1.

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : SANDVIK

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Adresse : Chaussée de Louvain N° : 1188 Bte :

Code postal : 1200 Commune : WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Registre COMMERCE Lieu : BRUXELLES N° : 222.878

Numéro de T.V.A. ou Numéro National 400.652.956

DATE 16/ 10 / 86 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS AU 31/ 12 / 90 approuvés par l'assemblée générale du 05/ 06 / 91

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/ 01 / 90 au 31/ 12 / 90

Exercice précédent du 01/ 01 / 89 au 31/ 12 / 89

LISTE COMPLETE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

Monsieur Louis AMEYE — Président du Conseil d'Administration
Rue de la Vallée 67 - 1050 Bruxelles

Monsieur G. VERHOEVEN — Administrateur-délégué
Rue Théodore Decuyper 129/52 - 1200 Bruxelles

Monsieur Ebbe BENGTSSON — Administrateur
Sandviken - Suède

COMMISSAIRE:

MARCEL ASSELBERGHS & CO. — Représenté par Mr. Georges HEPNER
Avenue des Arts 56 - 1040 Bruxelles

(éventuellement suite page)

Nombre de pages déposées : 19 (normalisées : 17 ; non normalisées : 2)

Numéros des pages normalisées, non déposées parce que sans objet : C7, C10, C12, C17

Le rapport de gestion — ~~a été déposé au greffe du tribunal de commerce~~ *
— peut être consulté et obtenu au siège social de la société *

Signature (nom et qualité) — Signature (nom et qualité)

G. VERHOEVEN
Administrateur-délégué

* Biffer ce qui ne convient pas.

31049 XL 06-10-87 © Banque Nationale de Belgique.

91.176 2687

NAT	GR	Date du dépôt	Pages	L	ZONE RESERVEE	N° FILM	PAGE
40	01	12 VII 1991	23	F	CM 2 P A T A		1 / 9
T.V.A.	400 652 956						C2.

1. BILAN APRES REPARTITION

ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	52 428	49 924
I. FRAIS D'ETABLISSEMENTS (ann. I)	20		
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (ann. II)	21		
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (ann. III)	22/27	40 641	39 740
A. Terrains et constructions	22	25 791	27 631
B. Installations, machines et outillage	23	706	876
C. Mobilier et matériel roulant	24	14 144	11 164
D. Location-financement et droits similaires	25		69
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (ann. IV et V)	28	11 787	10 184
A. Entreprises liées	280/1		
1. Participations	280		
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	11 787	10 184
1. Droits sociaux	284		200
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	11 787	9 984
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	340 310	290 925
V. CREANCES A PLUS D'UN AN	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION	3	51 383	40 095
A. Stocks	30/36	51 383	39 489
1. Approvisionnements	30/31	532	502
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34	50 851	38 987
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		606
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS	40/41	246 840	217 004
A. Créances commerciales	40	236 589	213 242
B. Autres créances	41	10 251	3 762
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE (ann.V et VI)	50/53		
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53		
IX. VALEURS DISPONIBLES	54/58	41 219	32 482
X. COMPTES DE REGULARISATION (ann. VII)	490/1	868	1 344
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	392 738	340 849

T.V.A. 400 652 956

C3.

PASSIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
CAPITAUX PROPRES	10/15	96 507	94 743
I. CAPITAL (ann. VIII)	10	80 000	80 000
A. Capital souscrit	100	80 000	80 000
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. PRIMES D'EMISSION	11		
III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION	12		
IV. RESERVES	13	10 192	9 520
A. Réserve légale	130	8 000	7 498
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132	168	168
D. Réserves disponibles	133	2 024	1 854
V. BENEFICE REPORTE	140	6 315	5 223
PERTE REPORTEE (-)	141	( )	( )
VI. SUBSIDES EN CAPITAL	15		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
VII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16	962	15 401
A. Pensions et obligations similaires	160		
B. Charges fiscales	161		
C. Grosses réparations et gros entretien	162		
D. Autres risques et charges (ann. IX)	163/9	962	15 401
DETTES	17/49	295 269	230 705
VIII. DETTES A PLUS D'UN AN (ann. X)	17	6 000	10 000
A. Dettes financières	170/4	6 000	10 000
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172		
4. Etablissements de crédit	173	6 000	10 000
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. DETTES A UN AN AU PLUS (ann. X)	42/48	287 211	218 472
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	4 000	4 018
B. Dettes financières	43	112 000	45 000
1. Etablissements de crédit	430/8	50 000	33 000
2. Autres emprunts	439	62 000	12 000
C. Dettes commerciales	44	145 080	121 831
1. Fournisseurs	440/4	145 080	121 831
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		4 851
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	17 562	32 578
1. Impôts	450/3	4 180	8 165
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	13 382	24 413
F. Autres dettes	47/48	8 569	10 194
X. COMPTES DE REGULARISATION (ann. XI)	492/3	2 058	2 233
TOTAL DU PASSIF	10/49	392 738	340 849

T.V.A. 400 652 956

C4.

2. COMPTE DE RESULTATS
(sous la forme de liste)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
I. VENTES ET PRESTATIONS	70/74	961 381	977 935
A. Chiffre d'affaires (ann. XII, A)	70	939 212	965 300
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71	(606)	(1 727)
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	22 775	14 362
II. COUT DES VENTES ET DES PRESTATIONS (-)	60/64	(944 359)	(954 902)
A. Approvisionnements et marchandises	60	756 104	758 890
1. Achats	600/8	767 916	761 255
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	(11 812)	(2 365)
B. Services et biens divers	61	60 522	53 934
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	127 831	116 722
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	11 310	9 143
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4	787	277
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7	(14 439)	15 364
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	2 244	572
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	( )	( )
III. BENEFICE D'EXPLOITATION (+)	70/64	17 022	23 033
PERTE D'EXPLOITATION (-)	64/70	( )	( )
IV. PRODUITS FINANCIERS	75	4 197	3 937
A. Produits des immobilisations financières	750		
B. Produits des actifs circulants	751	1 161	1 086
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	3 036	2 851
V. CHARGES FINANCIERES (-)	65	(7 751)	(5 929)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B)	650	5 606	3 936
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, C)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, D)	652/9	2 145	1 993
VI. BENEFICE COURANT AVANT IMPOTS (+)	70/65	13 468	21 041
PERTE COURANTE AVANT IMPOTS (-)	65/70	( )	( )

T.V.A. 400 652 956

C5.

2. COMPTE DE RESULTATS (sous la forme de liste) (suite)

		Codes	Exercice	Exercice précédent
			(en milliers de francs)	
VI.	BENEFICE COURANT AVANT IMPOTS.....(+)	(70/65)	13 468	21 041
	PERTE COURANTE AVANT IMPOTS.....(-)	(65/70)	( )	( )
VII.	PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	76	479	15
	A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles.....	760		
	B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières...	761		
	C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels.....	762		
	D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés.....	763		15
	E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A).....	764/9	479	
VIII.	CHARGES EXCEPTIONNELLES.....(-)	66	(1 458)	(16)
	A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles.....	660		
	B. Réductions de valeur sur immobilisations financières.....	661		
	C. Provisions pour risques et charges exceptionnels.....	662		
	D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés.....	663	1 411	
	E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B).....	664/8	47	16
	F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration.....(-)	669	( )	( )
IX.	BENEFICE DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS.....(+)	70/66	12 489	21 040
	PERTE DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS.....(-)	66/70	( )	( )
X.	IMPOTS SUR LE RESULTAT.....(-)(+)	67/77	(2 895)	(17 719)
	A. Impôts (ann. XV).....(-)	670/3	(7 128)	(17 719)
	B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales.....	77	4 233	
XI.	BENEFICE DE L'EXERCICE.....(+)	70/67	9 594	3 321
	PERTE DE L'EXERCICE.....(-)	67/70	( )	( )
XII.	PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES IMMUNISEES.....(+)	78		
	TRANSFERT AUX RESERVES IMMUNISEES.....(-)	68	( )	(16)
XIII.	BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER.....	(70/68)	9 594	3 305
	PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER.....(-)	(68/70)	( )	( )

91.176 2691

T.V.A.	400 652 956

C6.

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice (en milliers de francs)	Exercice précédent (en milliers de francs)
A. BENEFICE A AFFECTER	70/69	14 817	15 389
PERTE A AFFECTER (-)	69/70	( )	( )
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	9 594	3 305
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	5 223	12 084
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	( )	( )
B. PRELEVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES	791/2		
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792		
C. AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES (-)	691/2	(502)	(166)
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920	502	166
3. aux autres réserves	6921		
D. RESULTAT A REPORTER			
1. Bénéfice à reporter (-)	693	(6 315)	(5 223)
2. Perte à reporter	793		
E. INTERVENTION D'ASSOCIES DANS LA PERTE	794		
F. BENEFICE A DISTRIBUER (-)	694/6	(8 000)	(10 000)
1. Rémunération du capital	694	8 000	10 000
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT, en milliers de francs (rubrique 20 de l'actif)

	Codes	Montants
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	
. Amortissements (-)	8003	( )
. Autres (+)(-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	
dont : - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts, primes de remboursement et autres frais d'établissement	200/2	
- Frais de restructuration	204	

T.V.A. | 400 652 956

C7.

II.ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, en milliers de francs (rubrique 21 de l'actif)

	Codes	1. Frais de recherche et de développement	2. Concessions, brevets, licences, etc.
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801		
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		
. Cessions et désaffectations (-)	803	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	804		
Au terme de l'exercice	805		
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (-)			
Au terme de l'exercice précédent	806		
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807		
. Repris car excédentaires (-)	808	( )	( )
. Acquis de tiers	809		
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	810	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	811		
Au terme de l'exercice	812		
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)-(c)	813		

	Codes	3. Goodwill	4. Acomptes versés
a) VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	801		
Mutations de l'exercice :			
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	802		
. Cessions et désaffectations (-)	803	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	804		
Au terme de l'exercice	805		
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (-)			
Au terme de l'exercice précédent	806		
Mutations de l'exercice :			
. Actés	807		
. Repris car excédentaires (-)	808	( )	( )
. Acquis de tiers	809		
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	810	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	811		
Au terme de l'exercice	812		
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)-(c)	813		

T.V.A. | 400 652 956 | C8.

III.ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, en milliers de francs (rubriques 22 à 24 de l'actif)	Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines+outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	54 483	36 476	27 834
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816		173	15 166
. Cessions et désaffectations (-)	817	( )	(83)	(5 585)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	818			
Au terme de l'exercice	819	54 483	36 566	37 415
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (-)				
Au terme de l'exercice précédent	826	26 852	35 600	16 669
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827	1 840	342	9 059
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectat. (-)	830	( )	(82)	(2 457)
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	831			
Au terme de l'exercice	832	28 692	35 860	23 271
d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EXERC. (a)+(b)-(c)	833	25 791	706	14 144

III.ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, en milliers de francs (rubriques 25 à 27 de l'actif)	Codes	4. Location-financem. droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	2 011		
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816			
. Cessions et désaffectations (-)	817	(2 011)	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	818			
Au terme de l'exercice	819			
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR (-)				
Au terme de l'exercice précédent	826	1 942		
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827	69		
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectat. (-)	830	(2 011)	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	831			
Au terme de l'exercice	832			
d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EXERC. (a)+(b)-(c)	833			
dont : . terrains et constructions	250			
. installations, machines et outillage	251			
. mobilier et matériel roulant	252			

T.V.A.	400 652 956

C9.

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES, en milliers de francs (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	Entreprises 1. liées	2. avec un lien de participation	3. autres
1. Participations et droits sociaux		(rubrique 280)	(rubrique 282)	(rubrique 284)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835			200
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836			
. Cessions et retraits (-)	837	( )	( )	(200)
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	838			
Au terme de l'exercice	839			
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	841			
. Acquises de tiers	842			
. Annulées (-)	843	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) REDUCTIONS DE VALEUR (-)				
Au terme de l'exercice précédent	846			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	847			
. Reprises car excédentaires (-)	848	( )	( )	( )
. Acquises de tiers	849			
. Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	850	( )	( )	( )
. Transféréés d'une rubrique à une autre (+)(-)	851			
Au terme de l'exercice	852			
d) MONTANTS NON APPELES (-)				
Au terme de l'exercice précédent	853			
Mutations de l'exercice (+)(-)	854			
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	856			
2. Créances		(rubrique 281)	(rubrique 283)	(rubrique 285/8)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERC. PREC.	857			9 984
Mutations de l'exercice :				
. Additions	858			1 820
. Remboursements (-)	859	( )	( )	(17)
. Réductions de valeur actées (-)	860	( )	( )	( )
. Réductions de valeur reprises	861			
. Différences de change (+)(-)	862			
. Autres (+)(-)	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864			11 787
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

T.V.A.	400 652 956	C11.

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE, AUTRES PLACEMENTS, en milliers de francs (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS ET PARTS	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé (-)	8682	( )	( )
TITRES A REVENU FIXE	52		
dont émis par des établissements de crédit	8684		
COMPTES A TERME DETENUS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686		
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
AUTRES PLACEMENTS DE TRESORERIE NON REPRIS CI-AVANT	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION, en milliers de francs

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

	Exercice
charges à reporter	853
autres	15

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants en milliers de francs	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	80 000	xxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	80 000	xxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
2.1. Catégories d'actions			
Ordinaires sans désignation de valeur		80 000	2 400
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxx	2 400
Au porteur	8703	xxxxxxxxxxxxx	

T.V.A.	400 652 956	C12.

VIII. ETAT DU CAPITAL (suite)	Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
		(en francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE..... Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page)			
TOTAL.....	871		
		1. Montant du capital détenu (En milliers de F)	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
- la société elle-même.....	872		
- ses filiales.....	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS (montants en milliers de francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours.....	8740		
. Montant du capital à souscrire.....	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre.....	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation.....	8745		
. Montant du capital à souscrire.....	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre.....	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT ..... (en milliers de francs)	8751		
		1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL.....	876		
dont : - détenues par la société elle-même.....	877		
- détenues par les filiales.....	878		

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES, en milliers de francs

Ventilation de la rubrique 163/9 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

T.V.A. | 400 652 956

C13.

X. ETAT DES DETTES, en milliers de francs

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES 1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
DETTES FINANCIERES	880	4 000	6 000	
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883			
4. Etablissements de crédit	884	4 000	6 000	
5. Autres emprunts	885			
DETTES COMMERCIALES	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	889			
AUTRES DETTES	890			
TOTAL	891	4 000	6 000	

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (ou partie des dettes) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		
5. Autres emprunts	897		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	XXXXXXXXXXXXX	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
1. Impôts (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales échues	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	3 704
c) Dettes fiscales estimées	450	476
2. Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	13 382

T.V.A.	400 652 956	C14.

XI. COMPTES DE REGULARISATION, en milliers de francs

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.

Exercice

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION, en milliers de francs, sauf C1

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70)

Ventilation par catégorie d'activité et marché géographique A COMMUNIQUER EN ANNEXE AU DOCUMENT NORMALISE, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
dont :			
subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	9090	64	65
Ouvriers	9091	7	6
Employés	9092	54	57
Personnel de direction	9093	3	2
Autres	9094		
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	75 521	75 663
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	23 614	24 355
c) Primes patronales pour assurances extra-légales	622	3 078	2 028
d) Autres frais de personnel	623	25 618	14 676
e) Pensions	624		
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635		
D. REDUCTIONS DE VALEUR (Rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours:			
. actées	9110		99
. reprises (-)	9111	(82)	( )
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112	2 502	2 439
. reprises (-)	9113	(1 633)	(2 261)
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115		15 364
Utilisations et reprises (-)	9116	(14 439)	( )
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	862	
Autres	641/8	1 382	572

T.V.A. 400 652 956 — C15.

XIII. RESULTATS FINANCIERS, en milliers de francs	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
. subsides en capital	9125		
. subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits, s'ils sont importants.			
différence de change		786	697
limitation de crédit		2 145	2 085
autres		105	68
B. INTERETS PORTES A L'ACTIF	6503		
C. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510		
Reprises (-)	6511	( )	( )
D. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		1 518
Ventilation des autres charges, si elles sont importantes.			
différence de change		46	72
autres		226	340

XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS, en milliers de francs	Codes	Exercice
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), s'ils sont importants.		
plus-values sur récupération d'assurance		251
récupération d'autres taxes		224
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes.		

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, en milliers de francs	Codes	Exercice
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice :	9134	7 128
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135	14 365
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)	9136	(7 237)
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)	9137	
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :	9138	
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140	

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, en milliers de francs (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

	Exercice
Avantages sociaux non déductibles	5 323
Déduction pour investissements	(348)

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

	Codes	Exercice
D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)		
1. Latences actives	9141	
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
2. Latences passives	9144	

XVI. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS, en milliers de francs	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	19 943	21 341
2. par l'entreprise	9146	155 341	148 367
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	27 649	19 507
2. précompte mobilier	9148	502	401

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en milliers de francs	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
dont :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	3 046
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	

T.V.A.	400 652 956	C17.

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en milliers de francs (suite)

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres	Codes	Exercice	
		pour sureté de dettes et engagements	
		1. de l'entreprise	2. de tiers
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan :	Codes	Exercice
Engagements importants d'acquisition d'immobilisations		
Engagements importants de cession d'immobilisations		
Marchés à terme :		
. Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
. Marchandises vendues (à livrer)	9214	
. Devises achetées (à recevoir)	9215	
. Devises vendues (à livrer)	9216	

Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou prestations déjà effectuées

(éventuellement suite page)

Litiges importants et autres engagements importants

(éventuellement suite page)

T.V.A.	400 652 956	C18.

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en milliers de francs (suite)

LE CAS ECHEANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

	Code	Exercice
PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A L'ENTREPRISE ELLE-MEME : . montant estimé des engagements résultant pour l'entreprise de prestations déjà effectuées.	9220	

. bases et méthodes de cette estimation

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION, en milliers de francs

	Codes	ENTREPRISES LIEES		ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		1. Exercice	Exercice précédent	2. Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925				
. participations	926				
. créances: subordonnées	927				
autres	928				
2. CREANCES	929	12 026	4 505		
. à plus d'un an	930				
. à un an au plus	931	12 026	4 505		
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
. actions	933				
. créances	934				
4. DETTES	935	161 971	99 868		
. à plus d'un an	936				
. à un an au plus	937	161 971	99 868		

T.V.A. 400 652 956 — C19.

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION, en milliers de francs (suite)

	Codes	ENTREPRISES LIEES 1. Exercice	Exercice précédent
5. -GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entrepr. liées	9381		
-GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391	10 000	14 000
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
. produit des immobilisations financières	9421		
. produit des actifs circulants	9431		
. autres produits financiers	9441		
. charges des dettes	9461	1 357	1 004
. autres charges financières	9471		
8. CESSION D'ACTIFS IMMOBILISES			
. plus-values réalisées	9481		
. moins-values réalisées	9491		

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES *

A. Information à compéter par toutes les entreprises

. L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 6 mars 1990 rélatif aux comptes consolidés des entreprises : OUI - NON **

. L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion pour la (les) raison(s) suivante(s) ** :

- l'entreprise n'est pas soumise aux dispositions de l'arrêté royal précité.
- l'entreprise ne contrôle pas, seule ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou étranger.
- l'entreprise bien que soumise aux dispositions de l'arrêté royal précité est exemptée d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion en vertu de l'article 8 ou 9 de cet arrêté royal.

* A compléter pour la première fois pour l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1990.
** Biffer ce qui ne convient pas.

T.V.A.	400 652 956	C20.

B. Informations à compléter par les entreprises exemptées d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion en vertu de l'article 8 ou 9 de l'arrêté royal du 6 mars 1990.

La raison de l'exemption est la suivante :

- L'entreprise est elle-même une filiale d'une entreprise-mère qui établit et publie des comptes consolidés *

. Justification du respect des conditions prévues à l'article 8, paragraphes 2 et 3 dudit arrêté :

. Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A. ou le numéro national de l'entreprise-mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée.

- L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 9 de l'arrêté royal précité *.

C. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune.

. Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A. ou le numéro national de l'(des)entreprise(s)-mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s)-mère(s) établit (établissent) et publie(ent) des comptes consolidés dans lequels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation **.

. Si l'(les) entreprise(s)-mères est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus :

* Biffer ce qui ne convient pas

** Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

T.V.A.	400 652 956

C21.

XIX. RELATIONS FINANCIERES, en milliers de francs, AVEC

a) LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS
b) LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI
c) AUX AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS b.

	Codes	Exercice
1. Créances existant à leur charge	9500	
2. Garanties constituées en leur faveur	9501	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

Conditions principales relatives aux postes 9500, 9501 et 9502.

4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable :	Codes	Exercice
- aux administrateurs et gérants	9503	
- aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

L'entreprise peut mentionner ci-après :

- la suite des informations si l'espace prévu dans le document normalisé s'avérait insuffisant (voir, par exemple, la page C 1 en ce qui concerne la liste complète des administrateurs, gérants et commissaires en fonction)

- le rapport des commissaires ou, le cas échéant, les conclusions de ce rapport

- s'il y a lieu, les informations complémentaires exigées par les articles de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises, cités en exergue du chapitre 1er, section 3 de l'annexe à cet arrêté

- s'il y a lieu, des informations complémentaires exigées par l'article 80, alinéa 2, 6°c, des lois coordonnées sur les sociétés commerciales non intégrées dans le document normalisé, à savoir le montant, afférent à l'exercice, des subsides en capital alloués ou payés par les pouvoirs ou institutions publics

XX REGLES D'EVALUATION

1. Règles générales

1. Pour tout ce que la réglementation comptable prévoit explicitement, il est fait application des principes généraux figurant dans l'Arrêté Royal du 8 octobre 1976, éventuellement modifié par des arrêtés subséquents qui ne sont pas retranscrits ici.

   Il est tenu compte également des avis qui sont publiés par la Commission des Normes Comptables.

2. Lorsque la réglementation en laisse la possibilité, il est fait application des règles particulières énoncées au n° 2 ci-après :

2. Règles d'évaluation

1. Amortissements des immobilisations corporelles.

Terrains et constructions	
Terrains	: Néant
Bâtiments	: 4% linéaire
Installations, machines et outillages	
Gros matériel	: 10% linéaire
Matériel de production	: 20% linéaire
Mobilier et matériel roulant	
Matériel roulant	: 25% linéaire
Matériel roulant (1/1/89)	: 25% dégressive
Matériel et mobilier de bureaux	: 20% linéaire
Matériel et mobilier de bureaux (1/1/89)	: 20% dégressive

2. Stocks

   Les marchandises sont évaluées selon la méthode FIFO.

   Les commandes en cours d'exécution sont évaluées à leur prix de revient déterminé comme suit :

   a. Les matières premières, matières consommables et fournitures : au prix d'acquisition suivant la méthode FIFO;
   b. Les coûts directs de fabrication : aux coûts réels;
   c. Les coûts indirectement imputables sont inclus dans le prix de revient selon des clés de répartition, basées notamment sur les temps réellement prestés.

   Les réductions de valeur sont appliquées pour les produits techniquement dépassés selon leur degré d'obsolescence.

3. Créances

Des réductions de valuer sont actées lorsqu'il apparaît à la date de clôture de l'exercice que les chances de récupération des créances sont compromises :

- sur base d'une analyse des créances
- sur proposition de la Direction de la société, le Conseil d'Administration approuve les réductions de valeurs effectuées.

Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue (profisco), cette perte est directement enregistrée au compte des résultats.

4. Conversion des dettes et créances en devises

Les dettes et les créances en devises sont converties au cours moyen officiel de la Bourse de Bruxelles à la date de clôture, sauf pour les montants qui font l'objet d'une couverture à terme.

222878

91.176 2708

MARCEL ASSELBERGHS & Co.
REVISEURS D'ENTREPRISES

MEMBER FIRM OF ARTHUR ANDERSEN & Co.

AV. DES ARTS 56
B-1040 BRUXELLES

Aux Actionnaires de
Sandvik S.A. (Belgium) N.V. :

Nous avons examiné les bilans de SANDVIK S.A. (BELGIUM) N.V. aux 31 décembre 1990 et 1989 et les comptes de résultats et les annexes ainsi que le rapport de gestion pour les années arrêtées à ces dates. Nous avons également examiné le rapport de gestion pour l'année arrêtée au 31 décembre 1990. Nos examens ont été effectués conformément aux normes de revision de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises et ont dès lors comporté les sondages et les procédures de contrôle considérés nécessaires dans les circonstances données, y compris une revue générale des procédures administratives et comptables et du système de contrôle interne de la société, que nous avons jugés suffisants pour pouvoir émettre ce rapport.

Nous avons obtenu des administrateurs et préposés de la société les explications et informations que nous avons demandées, et nos examens ne nous ont pas révélé d'opérations ou de décisions en violation des statuts ou des lois sur les sociétés commerciales.

A notre avis,

- **Les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Sandvik S.A. (Belgium) N.V. aux 31 décembre 1990 et 1989, ainsi que des résultats de ses opérations pour les années arrêtées à ces dates, conformément à la législation comptable et aux principes comptables généralement reconnus appliqués d'une manière identique;**

- **la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables;**

- **le rapport de gestion pour l'année arrêtée au 31 décembre 1990 comprend les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels;**

- **la répartition proposée des résultats pour l'année se terminant le 31 décembre 1990, est conforme aux statuts et aux lois sur les sociétés commerciales.**

Le Commissaire-Reviseur,

MARCEL ASSELBERGHS & CO.

Georges Hepner

Le 4 mai 1991.